

Modification N°3 Approbation - 2022

SAINT-FONS

RÈGLEMENT

C.3.3 Eléments Bâtis Patrimoniaux



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi

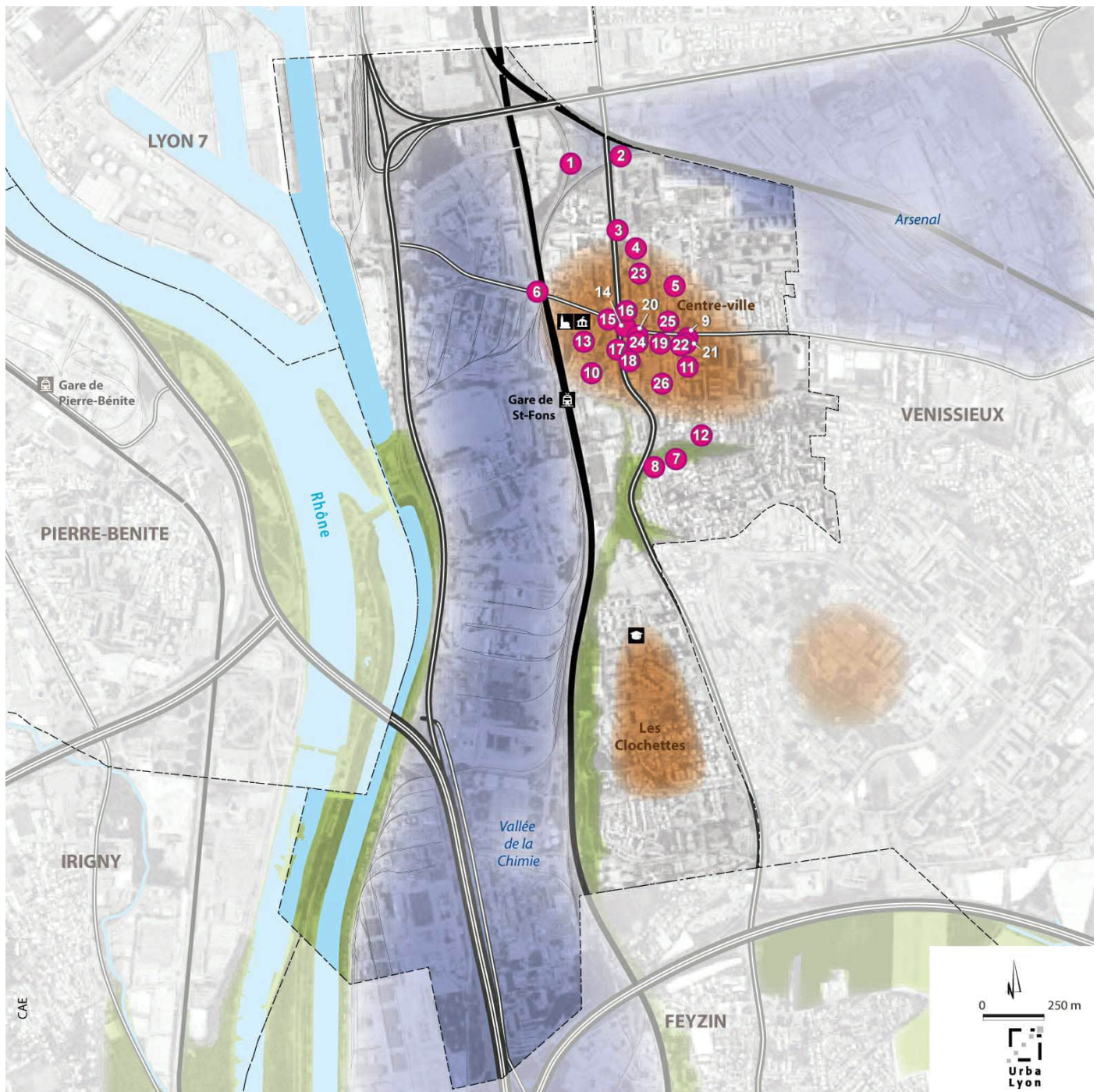
Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

Localisation des éléments bâtis patrimoniaux (EBP)



LEGENDE

VOCATION



Centralité



Agricole



Economique



Naturelle



Equipement

25

Élément Bâti Patrimonial

ELEMENTS REPERES



Lieu culturel



Mairie



Fort et site militaire



Hopitaux



Université



Lycée/Collège



Equipement



Gare

Elément Bâti Patrimonial

Boulevard Lucien Sampaix

Références

Typologie : Mur

Nom : Mur fortifié

Valeurs :

- Mémoirelle
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

- Ancienne enceinte militaire datant de 1884 ;
- Mur banché, avec certaines portions de pierres ;
- Présence de plusieurs chaînages taillés ;
- Percés de plusieurs baies carrées à encadrements de pierre de taille.

Prescriptions

Elements à préserver : les différentes parties du mur encore visibles



Références

Typologie : Ouvrage d'art et génie civil (pont, gare, halte, rotonde...)

Valeurs :

- Mémoirelle
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Maison de garde contigue au mur fortifié

Prescriptions

Elément à préserver : Maison de garde



Références

Typologie :

Valeurs :

- Urbaine
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Petit immeuble, situé sur une intersection, à l'angle de deux rues ; Implanté en front de rue ;
- De base carrée, à deux étages ; rez-de-chaussée souligné par un bandeau filant, soubassement de pierres apparentes, décor linéaire à joints creux ; modénature vient en appui d'une composition verticale des élévations, soulignant les travées verticales par des allèges à décors en ressaut, linteaux moulurés, l'ensemble est rehaussé de décors peints à motifs géométriques et d'un bandeau filant mouluré ;
- Son implantation et sa hauteur en font un élément singulier, marqueur du paysage urbain.

Prescriptions

Elément à préserver : immeuble



Elément Bâti Patrimonial

49-55 avenue Jean Jaurès

Références

Typologie : Immeuble de rapport, immeuble HBM

Nom : Cité HBM Saint-Gobain

Valeurs :

- Mémoirelle
- Paysagère
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Ensemble composé de trois immeubles HBM, implantés régulièrement dans la profondeur de leur parcelle, parallèlement à la voirie ;
- Caractère sériel, répétition d'une même typologie ;
- Bâtiments quadrangulaires, à deux étages, toitures à deux pans ; Architecture assez sobre, façades à composition symétrique ; linteaux moulurés à crossettes, et appuis de baies en ressaut surmontés par un garde-corps de ferronnerie ;
- Le 4e bâtiment a été reconstruit suite à une démolition ; il reprend dans le plan masse les caractéristiques principales de l'ensemble (volumétrie, toit à deux pans...) ; tandis qu'en façade, le vocabulaire change beaucoup plus, et dénote avec les autres bâtiments HBM (ajout de saillies importantes, rythmes différents des percements plus étroits...) ;
- Présence de plusieurs alignements de hauts arbres entre les bâtiments, ce qui donne une forte qualité paysagère à la parcelle ;
- Présence de platanes sur l'avenue Jean Jaurès.

Prescriptions

Éléments à préserver : 2 immeubles en coeur d'îlot



Elément Bâti Patrimonial

9 rue Madier de Montjau

Références

Typologie : Maison bourgeoise

Valeurs :

- Paysagère
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Maison bourgeoise, implantée en léger retrait de voie, au sein d'une parcelle présentant quelques boisements remarquables, très présents dans l'espace public ;
- Bâti organisé en U, autour d'une courette, tournée vers le jardin ; qui se développe avec un étage ; la façade ouest se caractérise par un élément central en ressaut ;
- Quelques éléments de modénature : chaînages d'angles et bandes verticales à joints creux, bandeaux filant périphériques, encadrements à crossettes et appuis de baies en ressaut ; présence d'une avancée couvrant l'entrée principale ;
- Propriété close par un mur en partie bahut surmonté d'une haie ; présence d'une porte à piliers à chapiteaux.

Prescriptions

Elément à préserver : maison



Références

Typologie : Cheminée, château d'eau, objet signal

Nom : Château d'eau

Valeurs :

- Social et usage
- Paysagère



Caractéristiques à retenir

- Château d'eau, implanté en bordure de la voie ferrée ;
- Architecture notable : base animée par des éléments en relief accentuant sa hauteur, le réservoir porte en décor une fresque bicolore à motifs figuratifs ;
- Situé dans un lieu dégagé de toute construction, à l'interface entre les usines et les habitations, il joue un véritable rôle de signal urbain et ponctue le paysage ;
- Ce château d'eau est un élément porteur d'identité pour la commune.

Prescriptions

Elément à préserver : château d'eau

Elément Bâti Patrimonial

1 rue Barthélémy Pierre Sornin

Références

Typologie : Maison bourgeoise

Valeurs :

- Paysagère
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Maison bourgeoise, implantée au sein d'une propriété boisée, en contrebas des voies ;
- Maison organisée en L, corps principal à deux étages, ailes perpendiculaires à un étage, à toitures d'ardoises, auxquelles vient s'accoler une extension en façade est couronnée d'une toiture terrasse ;
- Modénature traitée en bichromie, avec modénature simple : bandeau, appuis en ressaut, baies géminées ;
- Propriété close par un mur d'enceinte périphérique, laissant des vues sur les boisements du parc ; présence d'un portail aux piliers de pierre de taille, moulures à joints creux et chapiteaux ;
- Présence de plusieurs corps de dépendances à l'angle sud-ouest de la propriété, implantés dans la pente, développant une architecture de facture modeste.
- Présence d'un portail aux piliers alliant brique et pierre au nord du parc.

Prescriptions

Elément à préserver : maison



Elément Bâti Patrimonial

2 rue Auguste et Louis Lumière

Références

Typologie : Maison bourgeoise

Valeurs :

- Urbaine
- Paysagère
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Maison bourgeoise, implantée au sein d'une propriété boisée ;
- De base rectangulaire, à trois étages dont un de combles ; présence à l'angle nord-ouest d'une haute tour carrée, de trois étages, coiffée d'une toiture pavillon d'ardoises ;
- Cette maison à une forte présence dans le paysage urbain ;
- Architecture de facture modeste ; modénature simple, traitée en bichromie, appuis de baies en ressaut et corniche moulurée ; chaînage d'angle harpé et linteaux moulurés sur la tour ;
- Propriété close par un mur d'enceinte périphérique, présence d'une petite dépendance à l'architecture de facture modeste à l'angle nord-est de la propriété.

Prescriptions

Elément à préserver : maison

Préserver autant que possible, les vues sur la maison et en particulier sur la tour pavillon



Références

Typologie : Immeuble de rapport, immeuble HBM

Valeurs :

- Urbaine
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Immeuble d'angle, implanté en front de rue, à l'intersection avec l'avenue Albert Thomas ;
- Il se développe sur trois étages et présente des éléments architecturaux notables : corniche moulurée, garde-corps de ferronnerie, porte à encadrement de pierre de taille, aisseliers de bois sculpté, rez-de-chaussée souligné par un bandeau filant, long balcon en encorbellement sur corbeaux moulurés au dernier étage, balcon en encorbellement sur trompe au deuxième étage...
- Modénature qui accompagne les travées verticales de baies : encadrements à feuillures, allèges moulurées, appuis de baies en ressaut ;
- Rôle structurant sur l'espace public, marquant l'intersection.

Prescriptions

Elément à préserver : immeuble



Elément Bâti Patrimonial

12 rue Francis de Pressensé

Références

Typologie : Immeuble de rapport, immeuble HBM

Valeurs :

- Urbaine
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Immeuble de rapport des années 30, implanté en front de rue, de façon continue ;
- Développé sur 4 niveaux ;
- Balcons en saillie avec consoles moulurées en étage ;
- L'architecture du bâtiment est d'influence Art Déco : lignes géométriques sur les garde-corps, dessin des balcons...
- Le traitement du porche d'entrée (porte à deux vantaux en bois, imposte vitrée avec verre coloré, couloir avec soubassement en carrelage...) est typique de cette époque ;
- Il se démarque dans un environnement faubourien en partie renouvelé, par son architecture relativement soignée.

Prescriptions

Elément à préserver : immeuble



Elément Bâti Patrimonial

12 avenue Albert Thomas

Références

Typologie : Bâtiment industriel, technique (hangar, atelier, usine, bâtiment de recherche, halle)

Valeurs :

- Mémoirelle
- Urbaine
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Halle rectangulaire, implantée au coeur du tissu urbain, en front de rue ;
- Architecture épurée ; façade principale sur rue à redents, percements réguliers et en partie en symétrie, menuiseries métalliques à petits carreaux, appuis de baies en ressaut faisant groupements, corniche ; long corps de bâtiment éclairé naturellement par une verrière, de structure métallique, en toiture, présente sur toute la longueur ;
- Élément atypique intégré dans la silhouette de la rue ;
- Bâtiment propice à réhabilitation, à réinvestir.

Prescriptions

Elément à préserver : halle

Elément Bâti Patrimonial

35, avenue Albert Thomas

Références

Typologie : Bâtiment culturel et récréatif (maison du peuple, hippodrome...)

Nom : Club omnisports de Saint-Fons

Valeurs :

- Mémoirelle
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Ancien magasin militaire aujourd'hui intégré dans un équipement (boulodrome), au coeur du tissu urbain ;
- Persistance de deux bastions d'angle, et d'une partie de l'enceinte entre les deux ;
- Architecture de pierre ; plusieurs éléments de modénature : mouluration, corniche à gouttes, chaînages de pierre de taille, encadrements de baies à crossettes en ressaut ;
- Mur d'enceinte percé de meurtrières aux encadrements de pierre et de deux portails aux piliers de pierre de taille moulurée à chapiteaux, présence de bouleroues ;
- Altération de la lecture du site par plusieurs ajouts contemporains sur le mur ; mais maintien de la cohérence d'ensemble.

Prescriptions

Éléments à préserver : bastions, mur



Références

Typologie: Villa

Valeurs :

- Architecturale
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cette villa du début du XX^e siècle est implantée en front de la rue Léon Gambetta, au sein d'une parcelle en lanière paysagée.

Elle se compose d'un volume de plan quadrangulaire marqué en façade principale à l'est par une travée en légère avancée. Le bâtiment, à l'architecture soignée, se développe sur deux niveaux et un étage de combles. Il est percé de baies hautes rectangulaires et régulières. La façade nord possède peu d'ouvertures, lesquelles sont concentrées sur l'unique travée centrale, et témoigne de la longueur importante du bâtiment. Il est couvert par un toit en tuile à débord soutenu par une ferme ouvragée en bois apparente, surmonté de haute cheminées en briques largement perceptibles depuis l'espace public.

La maison est marquée par des décors et des modénatures qui rythment les façades : appuis de baies en saillie, encadrements peints, bandeaux peints, chaînages d'angle peints, garde-corps de baies en ferronnerie etc.

Accolé au nord du bâtiment principal, un volume de garage d'un niveau, implanté en retrait d'alignement et précédé d'une cour minéralisée. Il est marqué par un fronton droit qui reprend les décors de la maison.

Une perception de continuité bâtie sur la rue est assurée à l'est par deux portails et un portillon en ferronnerie rouge, cadrés par des piliers moulurés à motifs géométriques, et au nord par un mur de clôture.

Un jardin végétalisé accompagne la maison sur la partie ouest de la parcelle. Des boisements sont perceptibles depuis l'espace public en raison de la discontinuité bâtie, contribuant à la diffusion de la qualité paysagère sur la rue.

La villa marque le paysage urbain par son architecture soignée, rythmée de nombreux décors géométriques qui apportent de l'animation au paysage urbain et constitue ainsi un repère sur le linéaire.

Prescriptions

Éléments à préserver : villa, portails et portillon.



Références

Typologie: Immeuble

Valeurs :

- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cet immeuble de la fin du XIX^e-début du XX^e siècle, est implanté à l'alignement au carrefour de l'avenue Jean-Jaurès et de la rue Charles Plasse. Il possède un plan en L, marqué au sud par un pan coupé qui structure le paysage urbain. L'immeuble se développe sur trois niveaux dont un premier niveau surélevé occupé par des activités commerciales avec devantures de façade.

Il possède une architecture soignée : les façades qui donnent sur rue sont ordonnancées, percées de baies rectangulaires et régulières. L'ensemble est marqué par un grand nombre de décors et de modénatures : parement à bossage, bandeaux moulurés filants, encadrements de fenêtres moulurées, garde-corps en ferronnerie ouvragée etc. Il est couvert par une toiture en tuiles à débord, marquée par de hautes cheminées en briques, largement perceptibles depuis l'espace public.

L'immeuble marque le paysage urbain par son implantation et son architecture remarquable et structure le carrefour, constituant ainsi un repère dans le paysage du centre-ville.

Prescriptions

Elément à préserver : immeuble



Références

Typologie: Villa

Valeurs :

- Architecturale
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

La maison construite à la fin du XIX^e-début du XX^e siècle, se situe majoritairement en léger retrait d'alignement. De plan quadrangulaire, elle est marquée à l'est par un volume en avancée qui vient s'aligner en front de rue. Cette organisation permet l'aménagement d'une cour au sud de l'ensemble. Une perception de continuité bâtie sur rue est assurée par un mur bahut surmonté d'une grille en ferronnerie ajourée prolongé par un portail de même facture, clôturant la cour partiellement végétalisée.

La maison, qui se développe sur deux niveaux, possède une architecture remarquable dans le paysage urbain. Elle est percée d'un ensemble de baies rectangulaires et régulières qui rythment la façade principale sud. Elle est également marquée par des éléments de modénature et de décor remarquables : parement mouluré au premier niveau, bandeaux moulurés saillants, appuis et linteaux moulurés, tympans droits ou triangulaires moulurés, clé de voûte saillante, garde-corps de fenêtres en ferronnerie etc. L'ensemble est couvert d'une toiture en tuiles.

La maison marque le paysage urbain par son architecture remarquable et sa volumétrie qui offre une petite respiration avec perception du végétal dans le paysage de la rue.

Prescriptions

Éléments à préserver : maison et mur de clôture d'origine

Références

Typologie: Immeuble

Valeurs :

- Architecturale
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cet ensemble bâti du début du XX^e siècle s'inscrit dans la profondeur d'îlot, connecté à la fois sur l'avenue Jean-Jaurès et la rue François Vincent Raspail, au sein d'une parcelle qui se développe en longueur. Il se compose de différents volumes distincts :

À l'ouest, un volume principal de plan quadrangulaire, implanté en front de rue sur l'avenue Jean-Jaurès ;

À l'est, un second volume de plan quadrangulaire, implanté en fond de parcelle et à l'alignement de la rue F.V Raspail.

Ces deux bâtiments, qui s'élèvent sur trois niveaux et cinq travées verticales chacun possèdent une composition très régulière. Ils ferment une cour minéralisée et fonctionnelle qui est desservie par une porte cochère sur chaque bâtiment (en partie bouchée sur le bâtiment à l'est côté rue Raspail mais visible en cœur d'îlot). Ce principe traduit un usage fonctionnel des bâtiments qui desservent la cour.

Au cœur de la cour et en limite nord de la parcelle, un volume secondaire quadrangulaire est présent, développé sur deux niveaux seulement et quatre travées, il est couvert d'un toit en tuiles à quatre pans. Il possède une architecture plus simple.

L'ensemble est également marqué au sud, dans la cour, par des bâtiments annexes de plain-pied, à usage fonctionnel.

Les bâtiments sur rue, à l'architecture remarquable, sont marqués par un ensemble de baies rectangulaires et régulières. Les immeubles se composent de nombreux éléments de décor et de modénature, notamment sur le volume principal à l'ouest : parement avec joints creux, encadrements de fenêtres moulurés, frontons de baies triangulaires avec tympan mouluré au premier étage (volume principal), frontons de baies droits et moulurés au deuxième étage (volume principal), bandeaux saillants, garde-corps en ferronnerie ouvragée etc. Les baies des différents volumes sont également closes par des volets en bois qui ajoutent à la cohérence de l'ensemble et animent les façades. Les deux bâtiments sont couverts par une toiture en tuile à double pans et à léger débord.

L'ensemble bâti marque le paysage urbain par son implantation en largeur d'îlot et son architecture remarquable. Il constitue également un témoignage des anciens modes d'habiter et des activités passées du tissu industriel avec en façade sur rue les logements ou bureaux et en cœur d'îlot les bâtiments techniques.

Prescriptions

Éléments à préserver : ensemble bâti hormis bâtiments annexes



Références

Typologie: Immeuble

Valeurs :

- Architecturale
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cet immeuble réalisé en 1897 par A. Laurençon est implanté en front de rue et au carrefour de la rue des Platanes et de l'avenue Gabriel Péri. De plan quadrangulaire, il s'élève sur quatre niveaux dont un premier niveau surélevé occupé par des activités commerciales avec devantures de façade. La façade arrière est plus sobre, malgré des détails remarquables et ordonnancés autour de la cage d'escalier qui possède des baies plus larges. Le pignon nord possède quelques ouvertures tandis que le pignon sud est quasi aveugle.

L'immeuble possède une architecture remarquable, notamment en façade principale à l'est. Il est percé par un ensemble des baies rectangulaires et régulières qui confèrent un rythme à l'ensemble. Le dernier niveau de la façade principale est marqué par un balcon filant en encorbellement remarquable.

Il se compose de nombreux éléments de décor et de modénature, notamment en façade principale : parements à joints creux, encadrements de fenêtres moulurés avec tympans en arc de cintre, bandeaux, corniche à denticule, garde-corps et lambrequins en ferronnerie ouvragée etc. L'immeuble est couvert par une toiture en tuiles surmontée de hautes cheminées en brique rouges, largement perceptibles depuis l'espace public. Une inscription gravée en façade témoigne de la date de construction et de son architecte.

L'immeuble est accessible par une porte d'entrée remarquable en façade principale. Elle se compose d'un encadrement mouluré et d'un tympan ouvragé orné d'un décor de fleur en saillie.

L'immeuble constitue un repère dans le paysage urbain par ses dimensions et son architecture remarquable.

Prescriptions

Elément à préserver : immeuble



Références

Typologie: Villa

Valeurs :

- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cette villa de la fin du XIX^e-début du XX^e siècle, est implantée en léger retrait de voie au sein d'une parcelle en lanière paysagée, ce qui ménage un frontage privé végétalisé côté rue. En mitoyenneté sur sa partie nord, elle s'implante en discontinuité sur sa limite latérale sud, ce qui contribue à sa mise en valeur. Une perception de continuité bâtie sur rue est assurée à l'ouest par un mur bahut surmonté d'une clôture en ferronnerie ajourée.

La villa possède un plan quadrangulaire, avec trois travées verticales, deux niveaux et un étage de combles. La façade est de la villa est prolongée par une extension composée d'un volume secondaire de moindres dimensions, qui s'étend perpendiculairement dans la profondeur de parcelle sur seulement une travée et deux niveaux.

La villa, à l'architecture soignée, est percée de baies rectangulaires et régulières, rythmées par des volets à double battants à persiennes en bois qui animent la façade. Elle présente quelques éléments de modénature et de décor : encadrements de fenêtres moulurés, appuis de baies en saillie, corniche en saillie, garde-corps en ferronnerie ajourée etc. Le volume principal est couvert par une toiture en tuile à croupe, qui présente un brisis en ardoise percé de lucarnes en œil-de-bœuf en zinc. Le volume secondaire est couvert par un toit à croupe en tuile en débord.

L'accès à la propriété se fait à l'ouest par le biais d'un portail et d'un portillon assorti en ferronnerie ajourée.

La villa marque le paysage urbain par son implantation en léger retrait et sa discontinuité, qui provoquent une rupture au sein du paysage urbain, et par son architecture soignée. Cette typologie bâtie se démarque des immeubles alentour et constitue un repère dans le linéaire, d'autant plus qu'elle offre une respiration et participe à la végétalisation de la rue, par le frontage et sa végétation d'agrément.

Prescriptions

Éléments à préserver : villa, mur, portail et portillon.



Références

Typologie: Immeuble

Valeurs :

- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cet immeuble de la fin du XIX^e-début du XX^e siècle, est implanté au carrefour des rues Carnot et Pierre Dupont. Il possède un plan quadrangulaire, marqué au nord-ouest par un pan coupé qui marque le carrefour. Les façades latérales, étroites, se développent sur deux travées verticales tandis que l'immeuble s'élève sur quatre niveaux dont un premier niveau surélevé. Le pan coupé est marqué par une porte obstruée et de petits baies étroites et de faibles dimensions aux niveaux supérieurs.

L'immeuble possède une architecture soignée. Il est percé d'un ensemble de baies hautes, régulières et rectangulaires hormis les portes qui sont cintrées. Il présente certains éléments de décor et de modénature qui se démarquent au sein du paysage urbain : appuis de fenêtres en saillie, linteaux en saillie, clés de baies moulurées, garde-corps en ferronnerie ajourée etc. Des volets à double battants en bois ajoutent à la cohérence de l'ensemble et rythment les façades. L'immeuble est couvert par une toiture en tuile en débord.

L'immeuble constitue un repère dans le paysage urbain par sa morphologie à pan coupé qui structure le carrefour et son architecture soignée.

Prescriptions

Elément à préserver : immeuble



Références

Typologie: Immeuble

Valeurs :

- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cet immeuble de la fin du XIX^e-début du XX^e siècle, est implanté au carrefour des rues Carnot et François Vincent Raspail. Il possède un plan quadrangulaire, marqué au sud-ouest par un pan coupé qui structure le paysage urbain. L'immeuble se développe sur trois niveaux dont un premier niveau surélevé occupé par des activités commerciales avec devantures en façade. La façade principale au sud est percée de 4 travées et d'une cinquième qui marque le pan coupé avec une mise en valeur des angles, tandis que la façade latérale ouest est borgne.

Il possède une architecture soignée en façade sur rue, tandis que la façade nord se caractérise par sa sobriété. La façade sud se compose de fenêtres rectangulaires régulières avec un rythme vertical. Les deux niveaux supérieurs du pan coupé sont marqués par des balcons en encorbellement avec garde-corps ouvragés, qui reposent sur des consoles moulurées, remarquables dans le paysage urbain. Le bâtiment possède certains éléments de décor et de modénature : cordon qui délimite les différents niveaux de l'ensemble, corniche moulurée, chaînages d'angle harpés en saillie, appuis et linteaux de baies moulurés et en saillie, garde-corps de fenêtres avec ferronnerie ajourée etc. L'immeuble est couvert par une toiture en tuile et à débord.

L'immeuble marque le paysage urbain car il structure le carrefour par son pan coupé et présente une architecture soignée qui se démarque dans le paysage de la rue. Il constitue ainsi un repère dans le linéaire.

Prescriptions

Elément à préserver : immeuble



Références

Typologie: Immeuble

Valeurs :

- Urbaine
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

Cet immeuble daté des années 1930 est implanté à l'alignement dans un tissu continu. Il possède un plan quadrangulaire et se développe sur cinq niveaux et quatre travées verticales. Il est marqué en façade principale nord par deux travées centrales en légère avancée, qui se démarquent ainsi de l'ensemble. Les pignons sont marqués par des redents et le pignon ouest est borgne. La façade sud sur cour est plus simple, organisée autour de la travée centrale rythmée par des portes fenêtres accédant aux balcons et doublée par des ouvertures étroites.

Il se compose d'une architecture aux inspirations Art déco, rythmée par des lignes horizontales et verticales prononcées. La façade ordonnancée est percée de baies rectangulaires régulières. Le premier niveau des travées en saillie est ouvert par des baies ovales qui cadrent une porte d'entrée avec encadrement mouluré. L'immeuble se compose de modénatures et de décors qui accentuent le rythme en façade : bandeau entre les deux premiers niveaux, appuis de fenêtres en saillie, garde-corps moulurés au dernier niveau, pilastre en bas-relief sur le trumeau central, décors peints en continuité de baies, corniche en débord, etc.

L'immeuble marque le paysage urbain par son architecture Art déco, remarquable et atypique dans le paysage urbain. Il constitue ainsi un repère sur le linéaire de la rue et témoigne de l'architecture d'une époque.

Prescriptions

Elément à préserver : immeuble

Références

Typologie: Pavillon

Valeurs :

- Architecturale
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cette maison de la fin du XIX^e-début du XX^e siècle, est implantée en léger retrait d'alignement, au carrefour des rues Carnot et Etienne Dolet.

Elle possède un plan quadrangulaire et se développe sur deux niveaux et un étage de combles. La maison, d'architecture soignée, est percée par des baies hautes rectangulaires et régulières et possède un ordonnancement régulier. Elle est marquée par des éléments de décor et de modénature : premier niveau marquée par un décor de lignes horizontales avec alternance de types d'enduit, bandeaux, chaînes d'angle pleines, appuis de fenêtres en saillie, entablements droits à décor de pointe de diamant ou triangulaire au dernier étage, clé de voûte moulurée surmontant la porte d'entrée, garde-corps de baies en ferronnerie ajourée etc. La maison est couverte par une toiture en tuile à débord avec consoles en bois.

Une perception de continuité bâtie sur rue est assurée au nord par un mur bahut surmonté d'une grille ajourée avec portillon assorti, qui précède un frontage privé végétalisé qui contribue à la qualité paysagère de la rue.

La maison constitue un repère dans le paysage de la rue par sa typologie, son implantation en léger retrait qui opère une respiration au sein du paysage urbain et par son architecture soignée.

Prescriptions

Elements à préserver : maison et clôture



Références

Typologie: Pavillon

Valeurs :

- Architecturale
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cette maison, datée du premier quart du XX^e siècle, est implantée en léger retrait d'alignement, au sein d'une parcelle paysagée en lanière. Mitoyenne à l'est, elle est marquée par une faible discontinuité à l'ouest qui permet d'apercevoir le jardin à l'arrière. Son implantation en retrait, ses faibles dimensions et son architecture en font un élément qui se démarque dans le paysage, d'autant plus avec les immeubles à l'est qui possèdent des volumétries plus imposantes.

La maison se développe sur deux niveaux et est percée de baies hautes cintrées. Elle possède une architecture atypique qui se démarque dans le paysage urbain par son accent régionaliste de type chalet de montagne, avec des lambris en bois peint qui la recouvrent sur toutes les façades. Au deuxième niveau de la façade principale sud, la maison est marquée par un balcon filant à garde-corps en bois sculpté supporté par des consoles en bois. Elle possède un ensemble de décors en bois qui dénote dans le paysage urbain : menuiseries, volets à double battants, décors sculptés qui surmontent les fenêtres, lambrequins de toiture etc. Par ailleurs, la maison se démarque par une bichromie en façade qui apporte du rythme, en raison d'un fond de façade très clair. Les lambris en parement sont implantés horizontalement au premier niveau et verticalement à l'étage, apportant également du rythme. Le bâtiment est couvert par un toit en tuile avec un fort débord et deux ressauts de toiture en façades nord et sud. Deux petites extensions viennent prolonger le bâtiment sur la façade nord, accolées l'une à l'autre et surmontées chacune d'une toiture à deux pans.

La maison est accompagnée au nord par un jardin qui se développe dans la profondeur de la parcelle en lanière et possède un arbre de qualité qui participe à sa mise en valeur.

Une perception de continuité bâtie sur rue est assurée au sud par un mur bahut surmonté d'une clôture aujourd'hui constituée de panneaux de bois occultants.

Par son architecture atypique, la maison marque le paysage urbain, et constitue un repère sur le linéaire.

Prescriptions

Elément à préserver : pavillon

Références

Typologie: Immeuble

Valeurs :

- Architecturale
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cet immeuble de la fin du XIX^e-début du XX^e siècle, est implanté à l'alignement au carrefour des rue Pasteur et Carnot. De dimensions imposantes, il se développe sur quatre niveaux dont un premier niveau surélevé occupé par des activités commerciales avec devantures de façade. Il possède trois travées en façade nord contre cinq sur la façade est, plus large, tandis que la façade ouest est borgne et celle au sud uniquement ajourée en travées centrales par de petites ouvertures. L'immeuble s'insère dans un tissu continu mais est marqué par une discontinuité au sud qui permet de desservir une petite cour minérale.

Il possède une architecture soignée sur les étages, marquée par des façades ordonnancées avec une composition régulière. L'ensemble est marqué par de nombreux éléments de décor et de modénature : parement à bossage continu, bandeaux, corniche moulurée, chaînages d'angles, appuis de fenêtres en saillie, chambranles moulurés avec entablement, frontons triangulaires ou droits, tables avec décors en faillance, garde-corps en ferronnerie ouvragée etc. Il est couvert par une toiture en tuile à deux pans.

L'immeuble constitue un repère au sein du paysage urbain par ses dimensions et son architecture remarquables.

Prescriptions

Elément à préserver : immeuble

Références

Typologie: Villa

Valeurs :

- Architecturale
- Paysagère
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

Cette maison, construite au début du XX^e siècle, est implantée en front de rue, au nord d'une parcelle paysagée.

La maison, de plan quadrangulaire, est particulièrement perceptible au sein du paysage urbain par ses dimensions : elle se développe sur trois niveaux et un étage de combles. Elle est prolongée à l'est par un volume développé en terrasse qui repose sur le mur, composé d'une verrière ancienne, cadrée par deux pavillons à bossage continu et dont les ouvertures sont obstruées. L'ensemble est couvert par une toiture de verrière, en verre et métal.

La maison possède une architecture soignée et possède un ordonnancement régulier, percée de baies régulières. Le dernier niveau du pignon à l'est possède une trilogie de baies dont le pan haut suit la ligne de toiture. La maison possède des éléments de décor et de modénature : appuis de fenêtres en saillie, linteaux moulurés, garde-corps en ferronnerie ajourée, décor géométrique sous toiture, etc. Elle est couverte par une toiture à demi-croupe avec débord.

Une perception de continuité bâtie sur rue est assurée par un mur de clôture couronné d'une couvertine en tuile. À l'est, le mur est percé de deux portails assortis, à vantaux en ferronnerie semi-ajourée et festonnée, dont celui au nord possède un caractère remarquable puisqu'il est cadré de piles ouvragées surmontés de chapiteaux.

L'ensemble bâti s'inscrit au sein d'un jardin paysagé marqué par des boisements qui participent à sa mise en valeur et permettent une aération sur rue, notamment un marronnier très structurant.

La maison marque le paysage urbain par ses dimensions, son architecture soignée et son jardin.

Prescriptions

Éléments à préserver : maison avec verrière, principe de mur sur la rue Madier de Montjau et portails



Références

Typologie: Bâtiment scolaire

Nom : Ecole Jules Valès

Valeurs :

- Architecturale
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

L'école date de la fin du XIX^e-début du XX^e siècle. Le bâtiment est aujourd'hui constitutif d'un groupe scolaire qui s'est agrandi.

Le bâtiment d'origine se développe en longueur, perpendiculairement à la rue Victor Hugo, face à la place Durel, le long de la rue Pierre Dupont. Il est marqué par une symétrie axiale et se compose d'un corps principal et de deux ailes symétriques. Le volume principal, étroit, s'élève sur trois niveaux dont un premier niveau surélevé et trois travées verticales. La travée centrale est surmontée d'une horloge avec fronton triangulaire et d'un clocher couvert par un auvent en tuile remarquables, largement perceptibles au sein de l'espace public, constituant un signal dans le paysage. Le corps principal est cadré par deux ailes développées sur deux niveaux seulement et six travées chacune.

L'ensemble possède un ordonnancement régulier, percé de baies hautes régulières rectangulaires ou cintrées au deuxième niveau, qui rythment la façade et renforcent les lignes verticales de l'ensemble. Il possède une architecture soignée avec des éléments de décor et de modénature : bandeau filant et corniche, appuis de fenêtres en saillie, tables rentrantes en allèges des baies du deuxième niveau qui soulignent l'aspect vertical en façade, linteaux moulurés en anse de panier au deuxième niveau, clés de voûtes en saillie etc.

Le bâtiment est couvert par une toiture en tuile à quatre pans et forte pente pour le corps principal et à deux pans en tuile pour les corps secondaires. Il est également couronné d'épis de faîtage et de hautes cheminées en briques qui marquent le paysage urbain. Le pignon au sud possède une baie haute en partie obstruée et un redent en toiture.

Ce bâtiment possède une valeur sociale et d'usage en tant qu'il participe à la vie de la commune et constitue un repère du paysage urbain par ses dimensions et son architecture soignée. De plus, il est un témoin remarquable d'une partie de l'histoire de la commune.

Prescriptions

Elément à préserver : le bâtiment d'origine

